

Congrès A.P.D.Q.
17 au 19 avril 2015

Hôtel Château-Bromont

Description de la problématique du Congrès

Université et pratique du droit; quelles relations en 2015?

Bloc 1

La formation universitaire et la pratique professionnelle

Contrairement à plusieurs pays où une proportion importante de diplômés en droit n'aspirent pas à la pratique juridique « traditionnelle », la quasi-totalité des diplômés des programmes de 1^{er} cycle en droit au Québec souhaitent intégrer l'un ou l'autre des ordres professionnels, le Barreau ou la Chambre des notaires, même si tous ne se dirigeront pas nécessairement vers la pratique libérale. Quel est l'impact d'une formation professionnelle que comptent entreprendre les futurs diplômés après leurs études de premier cycle en droit sur leur parcours universitaire? Cette problématique mérite d'être abordée sous différents angles.

Il en va ainsi de l'influence – directe ou indirecte – qu'exercent les ordres professionnels sur le contenu des programmes universitaires. Quelles activités devraient obligatoirement figurer dans la formation? Dans quelle mesure l'accès aux ordres professionnels incite-t-il les étudiants à choisir des cours optionnels tirés des profils suggérés par ces ordres, de préférence à des cours perçus comme plus « marginaux » (histoire, fondements théoriques, épistémologie, etc.), durant leur parcours de formation à l'université? Les rapports entre le milieu universitaire et les ordres professionnels sont-ils nécessairement antagonistes en raison de finalités irréconciliables, ou peuvent-ils plutôt être envisagés sous l'angle du dialogue dans le but de permettre l'atteinte de leurs finalités respectives? La situation sera abordée en tenant compte de la réalité propre à chacun des deux ordres professionnels québécois, le Barreau et la Chambre des notaires, ainsi qu'à un regroupement d'ordres professionnels au niveau canadien, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Se pose aussi la question du rôle des professeurs de carrière dans le contexte des mutations que connaissent les programmes universitaires. L'émergence notable au sein des facultés de droit québécoises de programmes qui présentent un profil professionnalisant ou appliqué, tant au baccalauréat qu'aux cycles supérieurs, mérite réflexion. Quel est le rôle des professeurs de carrière au sein de tels programmes, dans la mesure où désormais les jeunes professeurs de droit détiennent presque tous un doctorat et un profil allant au-delà du strict positivisme? Dans quelle mesure ces programmes professionnalisants (ou

appliqués) – largement axés sur la pratique – peuvent-ils être aménagés de façon à inclure, parmi les objectifs de formation poursuivis, le développement d’une capacité d’analyse critique du droit de la part des étudiants qui y sont inscrits?

Enfin, quelle est la place des praticiens dans la formation universitaire? Comment s’aménagent les rapports entre les directions de programmes et les professeurs, d’une part, et les chargés de cours ou autres intervenants issus de la pratique, d’autre part? La problématique se décline sous différentes formes, qu’il s’agisse de collaborations sur le plan du développement de programmes, de l’enseignement d’activités pédagogiques et de la supervision de stages, mais aussi de partenariats dans le contexte de projets de recherche à dimensions empiriques.

Bloc 2

Les activités externes à la carrière académique par les professeurs de droit

Le thème que nous souhaitons aborder cette année soulève également des questions concernant les liens entre les professeurs de droit et le milieu de la pratique. Comment concilier les exigences d’une carrière universitaire avec d’autres activités professionnelles, comme un rôle d’avocat(e)-conseil dans un cabinet ou une entreprise ou encore la formation à des futurs gestionnaires du réseau de la santé, par exemple? Existe-t-il un nombre d’heures «raisonnable» par semaine qui devrait être consacrées à la réalisation de ces mandats? Où se situe la ligne à tracer entre «service à la collectivité» et mandat externe? Est-ce que seule la rémunération peut servir à tracer cette ligne? Aussi, comment concilier ces activités avec les exigences de nos conventions collectives? Quels sont les autres aspects éthiques liés à cette problématique? Existe-t-il une déontologie des juristes qui pourrait servir de cadre aux professeurs désirant développer une certaine pratique professionnelle tout en poursuivant leur carrière universitaire?

Par ailleurs, toujours dans ce thème, l’expertise des professeurs de droit leur permet de s’impliquer socialement à plusieurs égards. Mais pour certains, cette implication prend des dimensions plus importantes et entraînent des interruptions de leur carrière académique de plus ou moins longue durée. Comment la formation de professeur les prépare-t-il à ces responsabilités? Comment ces expériences alimentent-elles leur carrière de professeur? À l’inverse, que recherchent et qu’obtiennent les organisations recrutant des universitaires dans le cadre de l’exécution d’un mandat à long terme?

Programme du Congrès A.P.D.Q. 2015

Vendredi 17 avril 2015

17h-19h : Rencontre informelle au bar

19h-21h : Dîner libre

Samedi 18 avril 2015

7h00-9h00 : Petit-déjeuner

8h30-9h00 : Accueil des participants

9h00 : Mots d'ouverture

- **Anne-Marie Savard**, professeure et présidente de l'A.P.D.Q.
- **Sébastien Lebel-Grenier**, professeur et doyen de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

9h15-9h45 : Conférence d'ouverture

Honorable Jean-Louis Baudouin

Bloc 1 : La formation universitaire et la pratique professionnelle

Présidente de séance : Konstantia Koutouki, professeure, UdeM

9h45-11h15 : **Volet 1 - Formation universitaire et Barreau**

- **Greg Moore**, avocat et Bâtonnier de Montréal
- **Annie Rochette**, professeure, UQAM
- **Finn Makela**, professeur, Université de Sherbrooke
- **Nathalie Vézina**, professeure, Université de Sherbrooke

11h15-11h30 : Pause

11h30-12h15 : **Volet 2 - Formation universitaire et Chambre des notaires**

- **Lucie Thibodeau**, notaire et coordonnatrice des études et des stages au programme de droit notarial à Sherbrooke et **Sébastien Lebel-Grenier**, professeur et doyen de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

12h15-13h30 : Déjeuner

13h30-14h30 : Volet 3 - Place et rôle de la pratique dans la formation universitaire

- **Daniel Jutras**, professeur et doyen de la Faculté de droit de McGill
- **Chargé.e de cours** (à confirmer)
- **Geneviève Dufour**, professeure, Université de Sherbrooke

14h30-14h45 : Pause

14h45-16h15 :

Bloc 2 : Les activités externes à la carrière académique par les professeurs de droit

Président de séance : Christian Brunelle, professeur, Université Laval

- **Marie-Claire Belleau**, professeure, Université Laval
- **Geneviève Cartier**, professeure, Université de Sherbrooke
- **Joël Moret-Bailly**, professeur, Université de Lyon (France)
- **Mélanie Bourassa-Forcier**, professeure, Université de Sherbrooke

16h15-18h30 : Libre

18h30-19h45 : Cocktail

19h45 : Banquet

Dimanche 19 avril 2015

À partir de 7h00 : Petit-déjeuner

10h00-11h00 : Assemblée générale de l'A.P.D.Q.